

Compte rendu de séance

Séance du 7 Juin 2017

L' an 2017 et le 7 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de JEUDON Didier Maire

Présents : M. JEUDON Didier, Maire, Mmes : ALNY Valérie, BAGATO Agnès, BOCQUE Véronique, ZIND Annie, MM : CAILLAUD Pascal, LE MESTRE Claude, MENERAT Patrice, TRACA Philippe

Excusés : Mme WESOLY-ZIND Noémie (pouvoir donné à Mme ZIND Annie), M KOMAJDA Frédéric (pouvoir donné à Mr MENERAT Patrice), M GOURMELEN Eric (pouvoir donné à Mme BAGATO Agnès)

Absents : M. Mithouard Nicolas, PASCO Patrice, Mme MALLARD Josette,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 01/06/2017

Date d'affichage : 02/06/2017

On été nommées secrétaire : Mme ZIND Annie, BOCQUÉ Véronique

1) Points abordés lors de la précédente réunion du conseil Municipal

Pas de remarque

2) Monsieur le Maire demande de rajouter un point concernant la commission environnement où les membres du Conseil Municipal devront décider d'un nouvel horaire pour certains employés municipaux. Ce point sera développé plus loin.

Les membres de Conseil acceptent à l'unanimité

3) Délibérations à prendre concernant :

a) la déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Monsieur et Madame FRERE Michel

Correspondance de Maître MAESSE Emmanuel, Notaire de Monsieur et Madame FRERE Michel, propriétaires de l'immeuble situé 36 rue du Général Leclerc concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité + les pouvoirs de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

b) La déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Madame GARNIER Géraldine

Correspondance de Maître CARLIER Daniel, Notaire de Madame GARNIER Géraldine, propriétaire de l'immeuble situé 7 Rue du Pont Chantrel concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité+ les pouvoirs de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

c) La déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Monsieur et Madame COUZINIE Christian

Correspondance de Maître LANTEZ Alexandra, Notaire de Monsieur et Madame COUZINIE Christian, propriétaire de l'immeuble situé 41 Rue de la Fontaine du Gué concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité + les pouvoirs de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

d) La déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Monsieur et Madame DAMERON Christian et Yvette

Correspondance de Maître PATRIA Martin, Notaire de Monsieur et Madame DAMERON Christian et Yvette, propriétaire de l'immeuble situé Rue Aveline concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal décide de faire valoir le droit de préemption urbain par 4 voix pour Mme ALNY Valérie, M. TRACA Philippe, M. MENERAT Patrice, M. LE MESTRE Claude + 1 pouvoir M. KOMAJDA Frédéric, 3 abstentions M. JEUDON Didier, Mme BAGATO Agnès, Mme ZIND Annie+ 2 pouvoirs Mme ZIND WESOLY Noémie, M. GOURMELEN Eric et 2 contre Mme BOCQUÉ Véronique, M. CAILLAUD Pascal

e) le transfert de la compétence "maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (MDE/EnR)

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du comité syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la transition énergétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelables (MDE/EnR) pour une durée de 5 ans.

Le syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage d'économie d'énergie
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte ce transfert de compétence.

vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 04 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

Article 1 : transfère au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (MDE/EnR)

Article 2 : autorise les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

f) Commission environnement

Mme BAGATO Agnès signale qu'un tour de village a été réalisé la veille avec Valérie et Véronique accompagné d'un professionnel de Senlis qui est chargé d'établir un devis afin d'embellir le village avec des plantations. Le personnel de la mairie ayant été informé de ce projet, il y a lieu de délibérer concernant un nouvel horaire pour l'arrosage de ces plantations.

Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire d'arroser notamment le matin, et qu'à cet effet les adjoints techniques devront commencer leur journée de travail plus tôt, ce qui signifie de demander l'accord de la Commission Technique Paritaire ; la demande portera sur la période des fortes chaleurs : juillet, août, septembre. Il est proposé de nouveaux moyens appropriés pour l'arrosage

La proposition est la suivante : JESSY qui travaille actuellement de 12H à 17h passerait le matin de 7h à 12h00, après accord du Centre de Gestion, avec Annie et Eric à partir de 7H00 à 16h00

Monsieur TRACA Philippe demande à combien de temps est estimé cet arrosage. Monsieur le Maire répond qu'il compte environ 2 heures et qu'il faudra étudier l'équipement nécessaire afin de faciliter la tâche au maximum. Les personnes nommées seront informées de ces nouveaux horaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ce changement d'horaire pour les trois personnes concernées.

Départ de Monsieur LEMESTRE Claude pour une autre réunion à 21h10.

3) Fixation de dates de réunion

Festivités réunion lundi 19 juin à 20h00

Environnement : 9 juin à 19h00

Conseil obligatoire le 30 juin à 20h30 pour l'élection de trois délégués et suppléants pour les sénatoriales 2017

4) Informations diverses

Monsieur Le Maire donne lecture des correspondances de :

*la DDEN (Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale) pour un soutien financier par le biais d'une subvention annuelle afin de pouvoir aider à l'accomplissement des missions de service public et actions en faveur de l'école laïque.

Une liste des fascicules est réalisée et mis à la disposition des élus

* Edito 36 000 solutions végétales N°8 Avril 2017

* CDG 60 mag Bilan Social 2015

5) Tour de table

Monsieur MENERAT Patrice informe les membres du Conseil Municipal qu'une étude et un rapport de préconisation sera fait par le PNR et l'association « Chicco Mendes » concernant le plan de gestion contrôlé des espaces communaux et le désherbage dans le village.

Le PNR signale la présence de la Renoué du Japon dans les espaces en friche de la commune, une espèce invasive qu'il est nécessaire de supprimer

Madame BAGATO Agnès demande si un second point d'eau pourrait se faire au cimetière. Monsieur le Maire répond que c'est compliqué et onéreux.

En attendant de trouver une solution Monsieur le Maire propose de remplacer les arrosoirs, par des Bidons de 5 litres, ceux-ci seront plus faciles à porter (Moins lourd).

Madame ALNY Valérie signale aussi que les gravillons au cimetière sont dangereux pour les personnes âgées qui peuvent se tordre la cheville.

Madame BOCQUÉ véronique signale que la gazette est terminée et n'a pas été encore imprimée du fait que l'imprimante de la mairie est en panne. Il serait souhaitable qu'elle soit distribuée au plus tard vendredi car il y a un bon d'inscription pour la jambalaya le dimanche 25 juin.

Madame BAGATO Agnès signale que la nouvelle intercommunalité Cœur Sud Oise propose d'acquérir des composteurs. Une participation à hauteur de 60% est prise en charge par l'intercommunalité.

Madame ZIND Annie signale que le marché de Noël 2017 change de lieu. Celui-ci sera installé dans le parc de la mairie et dans la salle des fêtes Omer Bacqueville.

Le PNR propose de participer en partie à l'étude de la sortie du CERAM.

Monsieur le Maire signale qu'un nouveau recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Monsieur le Maire signale qu'une réunion publique aura lieu le samedi 17 juin de 9H00 à 13h00 en mairie concernant les 3 scénarios retenus pour l'aménagement du Chemin d'en Haut. Les planches seront installées dans le hall de la mairie pour plusieurs semaines.

Séance levée à: 22h15

En mairie, le 07/06/2017


L'Adjoint au Maire
MENERAT Patrice

